

# Papoti-Papota



Association pour les parents de Béziers et sa région

Merci d'adresser votre règlement  
et cette page complétée à :

Papoti-Papota  
CROS THERON  
98 avenue Georges  
Clémenceau 34500  
BEZIERS

## Adhésion

**Ces données ne sont conservées que dans le cadre du fonctionnement de Papoti-Papota, et ne sont pas transmises à des tiers.\***

Nom(s) et prénom(s) .....

N° de tel portable : ..... Mail : .....

Adresse : .....

Prénom(s) et année(s) de naissance de votre (vos) enfant(s) :

.....

.....

**L'adhésion s'entend pour 1 année à compter de la date de signature de ce bulletin.**

- Adhésion première fois : 5€/pers ou 7€/couple (barrer la mention inutile).**  
Pour un 1<sup>er</sup> atelier. Pour participer à d'autres ateliers, transformez en adhésion classique en ajoutant 10€/pers et 13€/couple
- Adhésion classique d'un montant de 15€/pers ou 20€/couple (barrer la mention inutile)**  
Adhésion nécessaire au fonctionnement de l'association.
- Adhésion partenaire avec le Tétou d'un montant de 10€/pers ou 15€/couple (barrer la mention inutile).**
- Adhésion consciente d'un montant de ..... €**  
Pour que l'adhésion ne vous freine pas votre adhésion, ou que vous souhaitiez apporter plus de soutien à l'asso.

**Autorisation de publication de photo :**  J'autorise  Je n'autorise pas

**l'association Papoti-Papota, à titre gracieux, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de Papoti-Papota dans la newsletter, dans les dépliants, les affiches, lors d'exposition sur un stand ou à thème, et sur le site internet [www.papoti-papota.fr](http://www.papoti-papota.fr) ainsi que sur les réseaux sociaux de Papoti-Papota. Cette autorisation est valable pour un temps illimité, et reste valable en cas de changement de notre état civil.**

**Charte de l'association :**

### Principes fondamentaux :

- Libre choix : les familles sont libres de leurs choix éducatifs.
- Neutralité : l'association ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique.
- Respect et discrétion : les informations transmises à l'association ne seront pas répétées.
- Partenariat : l'association ou le salarié ne se substituent en aucun cas aux professionnels mais travaille avec les professionnels.
- Indépendance : l'association est indépendante des pouvoirs publics.

### Les adhérents s'engagent à :

Adhérer aux principes fondamentaux et aux objectifs de l'association, respecter la personnalité d'autrui, celle de l'association et faire preuve de discrétion, informer clairement les personnes intéressées sur les principes de l'association, les objectifs.

Fait à..... le..... Signature(s) :

\*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au bureau et aux animateurs ayant signé la Charte de l'Animateur de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à [papotipapota@yahoo.fr](mailto:papotipapota@yahoo.fr).